

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances <b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction <b>Magasinier/magasinière 2</b>		Code fonction <b>5.05.002</b>	
2. But de la fonction Tenir des stocks de fournitures de bureau, mobilier, marchandises et matériel divers, approvisionner les secteurs et personnes intéressés; le magasinier 2/la magasinière 2 n'est pas systématiquement subordonné(e) au chef/à la cheffe du magasin.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement et la tenue des inventaires, le contrôle des stocks, la reddition et la vérification du matériel usagé ou périmé; la tenue d'une caisse pour la vente du matériel, coupons de repas ou pour machines automatiques, l'encaissement de taxes et frais divers, le paiement de frais d'expédition ou l'achat de petites fournitures et la tenue des comptes s'y rapportant;</li> <li>- l'établissement de bulletins de commande; le contrôle des livraisons, des factures ou autres pièces comptables et la mise en place du matériel; la location et le prêt d'appareils; l'établissement de factures;</li> <li>- la distribution du matériel; l'enregistrement de toute entrée ou sortie de matériel sur des fiches de stock et la tenue de fichiers ou registres;</li> <li>- les contacts avec les demandeurs et les fournisseurs pour le choix de certaines fournitures et le contrôle de devis; la rédaction de la correspondance, de rapports et notes internes et les propositions d'achat de nouveaux matériels.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	B	E	B	D	Cl. max. 08
Points	18	4	26	8	20	Total 76